



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 octobre 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre MOING, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Cécile Peltier
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Chereau

6. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET LA VILLE DE QUIMPERLE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE SOL ET DE CONTROLE AMIANTE/PLOMB SUR LES DEUX SITES PRESENTIS POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Exposé

Quimperlé Communauté a décidé d'engager l'étude de programmation en vue de la construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse, sur le territoire de la Ville de Quimperlé.

Les deux sites suivants pourraient accueillir ce nouvel équipement :
Basse ville section AI – parcelles 115 et 369 : site des anciennes Fonderies Rivière
Haute ville section AR – parcelles 593 et 594 : site du Centre Guéhenno

Afin de pouvoir appréhender avec le maximum de précisions les contraintes de chaque site, des études de sol et de contrôle amiante/plomb des bâtiments existants doivent être réalisées.

Engagées par Quimperlé Communauté, celles-ci s'élèvent à 4 000,00 € HT pour FONDASOL et à 1 417,33 € HT pour CEDIQ (745,83 € HT basse-ville et 662,50 € HT haute-ville).

Dans un souci d'équité, il a été convenu un partenariat financier entre les deux collectivités afin que chacune participe à hauteur de 50 % du montant de ces études.

Il est prévu que Quimperlé Communauté procède, suite à la réalisation des études, à une demande de remboursement de 50 % des dépenses engagées, sur la somme de 5 417,33 € HT.

Quimperlé Communauté éditera un titre de recette au second semestre 2017 pour le remboursement de 50 % des frais liés à cette opération soit 2 708,66 € HT pour la Ville de Quimperlé.

Proposition

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Avis favorable de la commission « Culture et Patrimoine » du 26 septembre 2017

Avis favorable de la Commission des « Finances Évaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 26 septembre 2017.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.